COMMUNE DE NÉANT-SUR-YVEL
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
* * * * * * * *

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215601451-20261105-2026_11_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026-11-06

Sur la tenue de la séance :

L'an deux mille vingt-six, le cinq novembre, à 20 Heures, le conseil municipal dûment convoqué le trente octobre deux mille vingt-six s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Philippe LOUAPRE, Maire.

Sur la tenue des débats et le vote des délibérations :

Présents : Mr LOUAPRE Philippe - Mme NOUVEL Claudia - Mr QUÉREL Michel - Mme LAUR Jocelyne - Mr ONNO Denis - Mr BOURDIN Philippe - Mme DROUIN Carolle - Mme BECEL Sylvie - Mr CHÉREL Fabrice - Mme JARNIGON Sylvie - Mme CHARTIER Gwénaëlle - Mr RUELLAND Samuel - Mme DANIEL NOGUES Claudia - Mr LE GALLIC Thomas - Mr PERRICHOT Bruno (arrivé au Point 3)

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	15
Nombre de membres ayant pris part aux délibérations :	15

Le quorum est atteint.

Ouverture de la séance : 20h08

Considérant que le Conseil municipal a respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

N° 2026-11-06 – Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le devenir de 2 bâtiments communaux

La commune possède, dans le centre-bourg, 2 anciens bâtiments qui sont partiellement inoccupés :

- L'étage de la cantine, qui accueillait autrefois l'ancienne Mairie. Ces locaux sont sous-utilisés car l'accessibilité y est inadaptée à l'accueil de certains publics ;
- L'ancienne boulangerie qui sert de dépôt de pain alors que l'ancien fournil et un logement à l'étage sont désaffectés. Ces locaux nécessitent une lourde rénovation pour pouvoir être utilisés.

Alors que la commune souffre d'un manque de locaux à destination des associations notamment, la commune se questionne sur le devenir de ces 2 bâtiments et des travaux à entreprendre pour conserver et valoriser ce patrimoine bâti.

La commission Bâtiments Publics a validé la réalisation d'une étude technique et financière pour avoir une vision à court terme de ces 2 bâtiments, et ainsi prendre une décision sur leurs usages. Le programme ainsi rédigé pourra ensuite être adressé à un maître d'œuvre si des travaux étaient envisagés par la commune.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215601451-20261105-2026_11_06-DE

Le cabinet Préprogramm de St Grégoire propose la prestation suivante :

- Réunion de travail : 525.00 € HT
- Rédaction de l'étude sur les 2 bâtiments : 4 200.00 € HT
- Rédaction d'un programme de rénovation de l'ancienne boulangerie : 1 750.00 € HT

Total : 6 425.00 € HT

Monsieur le Maire soumet cette proposition de mission à l'avis du conseil municipal :

Suffrages exprimés : 15	Abstention : 0	Majorité requise : 8
Pour : 15	Contre : 0	

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE DE CONFIER** la mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage au Cabinet PREPROGRAMM de St Grégoire pour un montant de 6 425 € HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Le Maire,

Philippe LOUAPRE



Affichée le